

N° 43 • JANVIER 2025

LA VOIX DES TORRENTS



AAPPMACG

Galopêche

EQUITATION - PÊCHE - COUPELLERIE - PÉTANQUE - OUTDOOR

DEPUIS 2015 À VOS CÔTÉS !
EN 2025 VENEZ FÊTER NOS 10 ANS !



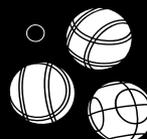
ÉQUITATION



PÊCHE



OUTDOOR



PÉTANQUE



COUPELLERIE



GALOPÊCHE

23 RUE DU PAMPHIOT, ZAC DE MARCLAZ
74200 THONON LES BAINS
04 50 76 26 07

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI
9H - 12H30 / 14H - 19H
DU LUNDI AU SAMEDI DU 01/06 AU 30/09



LES DATES D'OUVERTURES

Espèces	1 ^{ère} catégorie	2 ^e catégorie
Truite Fario, Saumon de fontaine, Omble chevalier, Cristivomer	8 mars au 12 octobre	8 mars au 12 octobre
Truite arc-en-ciel	8 mars au 12 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Truite lacustre (affluents du Léman sauf Dranse)	8 mars au 21 septembre	
Corégone	8 mars au 12 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Brochet, Sandre	8 mars au 12 octobre	1 ^{er} janvier au 26 janvier et 26 avril au 31 décembre
Anguille jaune	PÊCHE INTERDITE	PÊCHE INTERDITE
Ecrevisse américaine	8 mars au 12 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Grenouilles (toutes espèces)	PÊCHE INTERDITE	PÊCHE INTERDITE
Autres espèces	8 mars au 12 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre

LACS DE MONTAGNE

Les Lacs	Ouverture
L'Anglais, Champraz, Gaillands, Mines d'or, Montriond, Praz, Vallon à Bellevaux, Vert	5 avril au 12 octobre
Fontaine, Plan du Rocher, Les Plagnes et Pontets	1 ^{er} mai au 12 octobre
L'Airon, Anterne, Arvoin, Bénit, Brévent, Cornu, Darbon, Flaine, Gers, Jovet et son déversoir, Lessy, Petetoz, Pormenaz, Tavaneuse, Vernant	7 juin au 12 octobre

Dates données à titre d'information, sous réserve de modification de l'arrêté préfectoral de la réglementation de la pêche 2025

Il est rappelé que la pêche est interdite sous la glace



LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette année a été marquée par des précipitations importantes et régulières qui ont garanti des débits importants dans l'ensemble de nos rivières évitant des pêches de sauvetages comme en 2022 et 2023.

La quantité de truites lacustres remontant la Dranse cette année a été très importante, et la Passe à Poissons de Vongy ayant joué son rôle car elle était alimentée presque en permanence par un courant venant de la rive gauche suite aux travaux effectués par le SIAC.

Une vidéo exceptionnelle sur cette pêche a été réalisée par une équipe de cinq bons Pêcheurs de Sico Lure, pêchant sur deux jours dans de bonnes conditions. Chacun a pris une grosse lacustre pendant cette période, avec des leurres sans ardillon imposé par la réglementation de l'AAPPMA CG, ces truites ont été remises à l'eau avec beaucoup de précautions. *(Cette vidéo est visible sur "youtube")*.

De nombreux travaux ont été réalisés suite aux intempéries de l'automne 2023, sur les Dranses et au Pamphiot.

De nombreuses réunions avec tous les syndicats et Communautés de Communes ont été effectuées.

- le SIAC (Syndicat Intercommunal 'Aménagement du Chablais)



- la CCPEVA (Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance)
- la CCHC (Communauté de Commune du Haut Chablais)
- la CCG (Communauté de Commune du Genevois)
- Thonon Agglos
- le SM3A (pour le bassin de l'Arve)
- avec le Département et la Région
- la Fédération de Pêche de la Haute-Savoie

Diverses études sont réalisées ou en cours pour améliorer l'état de nos rivières comme sur les dépôts de déchets inertes, l'impact des exploitations agricoles dans les alpages, la protection et l'entretien des zones humides les travaux à réaliser sur nos cours d'eau pour faciliter des déplacements des poissons, l'aménagement de lacs de montagnes pour favoriser l'accessibilité de tous et sécuriser les lieux, les zones "natura 2000" etc...

En moyenne, je participe à trois réunions par semaine, avec l'aide de Daniel Fillon et Jean Vitipon selon nos disponibilités. De plus une heure par jour, avec des appels téléphoniques et pour la gestion du personnel et de l'Association.

En 2025, des changements à la Fédération de la Haute-Savoie, avec deux nouveaux représentants au Conseil d'Administration pour l'AAPPMA CG, avec Daniel Fillon et Jean Louis Palomba.

J'ai noté également des incivilités au bord du Lac Vallon, par un dépôt sur environ 30 m² d'ordures au sommet du Lac, de bouteilles, canettes, boîtes de vers et teignes et de fils de pêche.

Il est tellement facile de repartir avec ses déchets, et de les déposer dans une poubelle.

Il ne faut pas oublier, que vous pêchez sur des terrains privés, et que vous devez respecter les propriétaires, les lieux ainsi que les clôtures. Une cohabitation avec tous les usagers, promeneurs, cyclistes, doit exister.



La participation aux pêches électriques pour travaux, de sauvetages ou scientifiques réalisées par des entreprises privées comme Sage Environnement, la Fédération de pêche 74 ou notre Association.

Les Assemblées Générales des Amicales sont très enrichissantes pour échanger des problèmes locaux et renseigner les pêcheurs sur diverses mesures.

De rencontrer les élèves des écoles qui participent aux journées de pêche organisées par les Amicales, l'AAPPMA CG et l'aide de la Fédération sont des moments inoubliables pour ces enfants et très appréciées pour les communes concernées.

Ces activités nature peuvent être développées dans d'autres communes.

Le Conseil d'Administration remercie tous les bénévoles pour leur implication dans la vie de l'Association pour participer aux pêches électriques, les alevinages et aux travaux dans les Piscicultures et vous souhaite une nouvelle saison halieutique riche de bons moments au bord d'une rivière ou d'un plan d'eau en partageant votre passion.

Philippe CROLA



Incivilités



Pose de panneaux en Dranse



MICRO CENTRALE DE VONGY AU NIVEAU DE LA PASSE A POISSONS

Suite au projet de la construction d'une Micro-centrale à l'emplacement de la passe à poisson de Vongy par LA SAS FORCES MOTRICES DE BASSES DRANSES, une enquête d'utilité publique a été réalisée entre le 11 juillet et 12 août 2024.

Un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur a été donné.

La Basse Dranse est la réunion de la Dranse d'Abondance, de la Dranse de Morzine et du Brevon et draîne ainsi tout le haut Chablais. De par son débit, c'est le deuxième plus gros affluent du Léman (Suisse comprise). Cette rivière a la particularité d'abriter deux écotypes de Truite commune : une forme sédentaire qui accomplit l'ensemble de son cycle de vie en rivière (forme rencontrée sur la plupart des cours d'eau du département) et une forme migratrice dite "lacustre" qui grandit dans le lac avant de remonter se reproduire en rivière. Comme le saumon, cette espèce a nécessité de pouvoir accéder aux zones de reproduction pour accomplir son cycle de vie.

Le linéaire accessible pour les Truites lacustres est actuellement d'environ 14 km entre l'embouchure et la confluence des Dranses. Le seuil de Vongy sur lequel se situe le projet se trouve sur la partie aval (environ 2.5 km du lac) et est équipé d'une passe à poissons permettant la montaison des poissons (la dévalaison se fait par le seuil). Cette passe à poissons a été construite en 1998 avec la participation financière des AAPPMA du Chablais Genevois et des Pêcheurs Amateurs du Lac Léman Français ainsi que de la Fédération Départementale des AAPPMA (357 000 Francs pour la FDPPMA74 soit 80 000€).

Il y a environ une dizaine de rivières abritant cette forme de truite sur le département (lac d'Annecy + Léman) et la Basse Dranse est la plus importante en terme de taille,

celle-ci présente donc un enjeu de conservation majeur. De plus, les enjeux socio-économiques liés à la truite lacustre sont très importants : pêche amateur en rivière et en lac, pêche professionnelle dans le lac, ...

De nombreuses études ont été menées sur la Basse Dranse, en lien avec l'aménagement hydroélectrique de Bioge (Cidee, 2001 ; SAGE Environnement, 2009) ou plus spécifiquement sur le suivi de la truite lacustre (FDPPMA74 & INRA de 2009 à 2013) permettant de connaître précisément les enjeux, la dynamique de migrations, les lieux de reproduction, ...

La Basse Dranse figure sur la liste 1 de l'article L214-17 du code de l'environnement et donc, "aucune autorisation ou concession ne peut y être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique".

MONTAISON DES POISSONS

En premier lieu nous souhaitons rappeler que la passe à poissons actuelle a été évaluée comme franchissable par toutes les classes de taille de Truite commune et par le Chabot et que le seuil en lui-même peut être franchi par les géniteurs de truite lacustre (Suivi pluriannuel de la population de Truite commune sur la Basse Dranse, observations visuelles).

La passe à poissons proposée dans le projet a été conçue avec une "chute entre deux bassins successifs limitée à 20cm afin de garantir la montaison du Chabot". Alors que celui-ci ne pouvait franchir la passe actuelle que par les échancrures, il aurait maintenant la possibilité de franchir l'ouvrage par les orifices de fond et par les échancrures de surface. A l'inverse, les géniteurs de truite lacustre qui pouvaient jusque-là passer par les deux voies ne pourraient



plus emprunter les orifices de fond en raison de la diminution de leurs dimensions. Outre le fait de privilégier le Chabot qui n'est pas une espèce migratrice, ces modifications entraînent un risque en cas de rupture de l'alimentation de la passe à poissons (à cause par exemple d'un embâcle sur la vanne de garde). Les plus gros poissons ne pourront plus rejoindre l'aval par les échancrures de fond et mourront dans la passe à poissons.

La réduction de la hauteur de chute inutile pour la truite engendre une augmentation du nombre de bassins (30 contre 9 actuellement) et du linéaire de la passe à poissons (80 m contre 28.5 m actuellement). Celle-ci supprime également les précautions qui avaient été prises concernant les cotes des bassins (2.5 m*1.2 m* 1 m dans le projet contre 3.5 m*2 m*1.8 m actuellement) et la largeur des fentes (0.2 m dans le projet contre 0.3 m actuellement) en rapport avec la taille des sujets remontant la Dranse.

D'après le pétitionnaire, le seuil n'est théoriquement pas franchissable pour un débit inférieur à 62 m³/s et l'aménagement ne réduirait donc pas la franchissabilité du seuil. En réalité, les observations visuelles de géniteurs arrivant à franchir le seuil dès les plus bas débits sont nombreuses, selon vidéo prise le 06/09/2021 à 13h02 avec un débit inférieur à 3 m³/s depuis 5h à la station hydrométrique de Reyvroz.

Or, le passage par le seuil ne sera plus possible pour les raisons suivantes :

- Reprise des dépressions dans la crête de seuil, et donc des voies de passage des poissons (même avec les clapets abaissés) ;
- Rehausse de la crête d'environ 80 cm par les clapets
- Il n'y aura plus d'eau sur le seuil pendant environ 70% du temps et un débit réduit le reste du temps.

DÉVALAISON DES POISSONS

Il convient tout d'abord de rappeler que dans la situation actuelle, les poissons dévalent librement par le seuil incliné (les alevins comme les géniteurs) sans risque de mortalité quelconque. **Dans l'aménagement projeté, le seuil serait rehaussé de 80 cm et toute l'eau irait vers la prise d'eau pendant 70% du temps.** Les poissons devront obligatoirement emprunter les dispositifs mis en place par le pétitionnaire : éviter la grille de prise d'eau et trouver l'entrée de la goulotte et subir une chute de 6.1m de hauteur pour rejoindre l'aval.

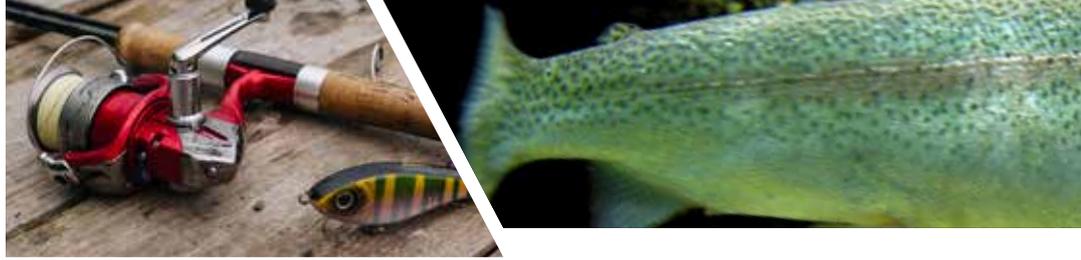
Ces trois points sont détaillés ci-après.

Grille de prise d'eau – Risque de passage dans les turbines

Comme indiqué dans le dossier, le seul moyen d'être sûr que les poissons ne seront pas aspirés par la prise d'eau est d'avoir un espacement entre les barreaux 10 fois inférieur à la taille des poissons qui se présentent. Considérant la taille de la grille proposée, les poissons doivent mesurer plus de 20 cm pour être totalement protégés.

D'après les structures de taille observées lors des neuf inventaires piscicoles réalisés au niveau des Vignes de Marin (environ 1.5km en amont de Vongy, **90% des poissons sont susceptibles de passer au travers des grilles, voir même 96% sur la base de la population observée par le SIAC en 2021**).

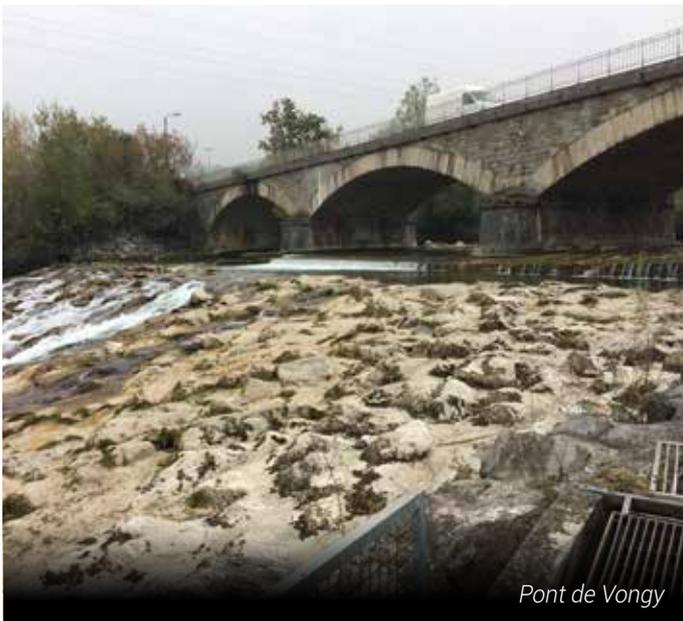
Dans l'étude citée par le pétitionnaire, les auteurs ont d'ailleurs retenu "la valeur de 1.8 cm pour exclure le passage physique des smolts" qui mesurent 15 à 22 cm alors que les poissons que nous cherchons à protéger ici font généralement moins de 15 cm.



Avec le risque de perdre la reproduction de ces truites lacustres voir la disparition de ces sujets, la présence de ces poissons étant capital pour le Lac Léman et cette rivière où la pêche est pratiquement unique au niveau national et comparable à la pêche des saumons au Canada. Actuellement, avec le réchauffement climatique et le manque de neige de plus en plus présent, de nouvelles activités sont à développer ou rechercher dans des Départements touristiques comme la Haute-Savoie.

Pour toutes ces raisons, nous n'acceptons pas ce projet soi-disant ECOLOGIQUE.

Un grand merci à toutes les personnes (pêcheurs et citoyens concernés) ayant participé à cette enquête.



Pont de Vongy

NYPHE PHEASANT TAIL

Amis pêcheurs bonjour,
dans le numéro précédent de cette revue je vous ai présenté une nymphe lestée pour la pêche au toc. Aujourd'hui, je vous propose une autre nymphe, celle-ci non lestée pour montage en potence avec la précédente en pointe, pour pêcher à deux nymphes, Pheasant tail.

Matériaux : Hameçon JMC CP 40BL taille 16

Fil de montage noir 12/0

Plume de queue de faisan

Fil de cuivre fin

Plume de cul de canard couleur naturelle

Montage :

- Enrouler le fil de montage jusqu'à la courbure et fixer 3 fibres de faisan pour imiter les cerques,
- Fixer en attente un fil de cuivre fin pour le cerclage,
- Fixer 4 ou 5 fibres de faisan par la pointe, torsader et enrouler sur les 2/3 de la hampe pour former le corps, bloquer avec le fil de montage,
- Cercler le corps avec le fil de cuivre en attente,
- Former une boucle a dubbing avec le fil de montage, insérer dans la boucle formée une pincée de fibres de cdc et enrouler pour former une collerette,
- A l'aide du fil de montage coucher le cdc sur le corps,
- Faire le nœud final et vernir celui ci,

Je vous souhaite
une bonne saison 2025
et bon montage.

Jean MARION





PÊCHES ÉLECTRIQUES D'INVENTAIRES

Des pêches électriques d'inventaires sont effectuées chaque année sur les mêmes secteurs d'un cours d'eau sur un tronçon de cent mètres pour évaluer l'évolution de la population de nos rivières sur des parcours sans alevinages. Ces pêches sont réalisées par le personnel de la Fédération et l'aide de bénévoles avec des moyens importants. Tous les poissons (après les avoir endormis) sont mesurés, et sur les plus gros sujets, des écailles sont récupérées et ils sont marqués pour connaître leur déplacement les prochaines années.

Après toutes ces manipulations, ces poissons sont remis sur le même secteur.

Des études sur les écailles sont effectuées à la Fédération de Haute-Savoie, pour connaître l'âge de chaque individu.

Ces études sont indispensables pour connaître la population d'une rivière, pour réaliser le PDPG (*Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles*).



Pêche électrique dans les alpes

Ruisseau inventaire





PRISE D'ŒUFS SUR LES GÉNITEURS DE TRUITES LACUSTRES POUR LA PISCICULTURE DE RIVES À THONON-LES-BAINS

En fin d'année 2024, plusieurs pêches électriques ont été organisées par l' AAPPMA du Chablais Genevois et l'APER-RA (l'Association pour la mise en valeur piscicole de Plans d'Eaux en Rhône-Alpes) qui a la gestion de la Pisciculture de Rives à Thonon les Bains pour récupérer des œufs de truites farios lacustres et produire des géniteurs pour alimenter le Lac Léman en truitelles.

Tous les poissons après avoir récupéré les œufs et les sperme chez les mâles (quand ils sont matures) et les autres qui se sont déjà reproduits dans la rivière sont systématiquement remis à l'eau avec beaucoup de précaution.

La Dranse, le Pamphiot, le Redon et le Foron ont été cette année les lieux choisis soit sept pêches au total avec une quantité d'œufs récupérée pour assurer cette production en pisciculture.

Un grand merci au Personnel de l'Apera et de l'AAPPMA du Chablais Genevois pour leur professionnalisme et la bonne coordination ainsi que tous les bénévoles présents de notre Association et de l' APALLF (Association des Pêcheurs Amateurs du Lac Léman Français).

Chaque année, l'Apera fournit à l'APALLF 10 000 truitelles qui sont déversées dans la Dranse pour redescendre au Léman pour grossir et effectuer le cycle des lacustres et remonter après environ trois ans pour se reproduire.





ÉTUDES SUR LES LACS

A partir de 2025, une campagne d'études sur nos différents lacs, réalisée par la Fédération Départementale de Pêche va commencer pour recueillir diverses informations sur la gestion de ces plans d'eau.

L'installation de bouées va permettre de mettre des sondes à diverses profondeurs pour relever les températures d'eau sur une année. Avec le réchauffement climatique, ces données sont impératives pour le futur de la Pêche. De plus, des analyses d'eau vont être effectuées, pour déterminer les espèces de poissons vivants dans les lacs ainsi que la quantité, en fonction des ADN trouvés.

Il y a quelques années, la pose de filets avec diverses mailles avait été réalisée sur le Lac Vallon de Bellevaux et de Montriond pour connaître les espèces mais ce nouveau système beaucoup plus fiable le remplace sans faire de mortalité piscicole et donnant plus d'informations.

Nous demandons aux pêcheurs de bien vouloir respecter les installations, les renseignements recueillis étant pour l'avenir de la pêche et la pratique de cette activité dans de bonnes conditions.

Ces études seront menées sur plusieurs années car la majorité des lacs du département sera concernée.





JOURNÉES PÊCHE AVEC LES ÉCOLES DE MORZINE ET DE MONTRIOND

Chaque année, l'Amicale des Pêcheurs de Morzine comme l'Amicale de Montriond organise avec la Fédération de Pêche et l'AAPPMA du Chablais Genevois des journées pêche avec les élèves des écoles de Morzine et Montriond.

Cette année 1 journée au Lac de Montriond et 2 jours au Lac des Mines d'or de Morzine.

Ces journées sont encadrées par Gabriel de la Fédération 74 pour des cours théoriques sur la vie des poissons dans nos lacs et rivières mais également sur toute la vie aquatique et de la biodiversité rencontrée dans cette nature qu'il faut protéger.

Les enfants sont tous attentifs et participent au dialogue avec Gabriel pour répondre aux questions posées.

Après cette première partie théorique, ils sont accompagnés par des bénévoles de ces Amicales pour pratiquer des lancers et prendre leur première truite.

Tous repartiront avec un poisson et un grand nombre d'enfants n'oublieront pas ces belles journées passées au bord d'un lac en remerciant tous les encadrants.



TRAVAUX À SAINT-JULIEN EN GNEVOIS ET AMÉLIORATION SUR LE SECTEUR

Après plusieurs réunions avec la Ville de Saint Julien en Genevois, des travaux de renaturation de l'Aire sont prévus pour améliorer la circulation du poisson par la suppression de seuils et de refaire des méandres dans des parties rectilignes et canalisées en faisant des caches pour les truites avec des systèmes de végétalisation et de boisement le long de cette rivière.

Des chemins seront créés plus loin du cours d'eau pour éviter des conflits entre les pêcheurs et promeneurs, cyclistes en laissant de la tranquillité aux poissons et que l'ensemble du biotope colonise ce secteur.

Suite à ces études, une présentation du projet a été faite à tous les partenaires, les élus de Saint Julien en Genevois, aux propriétaires concernés et tous les ambassadeurs de cette ville. Tous étaient unanimes avec la volonté que ce projet puisse aboutir sauf un propriétaire pour l'expropriation d'une partie de son terrain. Une réunion publique avec les habitants de cette ville pour la présentation du projet et de ces travaux futurs a eu lieu.

Une autre réunion à Archamps avec la Communauté de Communes du Genevois pour la suppression de la Station d'épuration de Neydens actuelle et la construction d'une nouvelle et des projets de remettre un certain débit dans des cours d'eaux en récupérant des pertes d'un réservoir d'eau.

Ces dossiers sont en cours de réalisation avec les demandes d'autorisations, l'attribution des marchés et d'expropriation de certaines parcelles.

Des dossiers à suivre !



TRAVAUX SUITE AUX CRUES DE 2023

Suite aux crues de novembre et décembre 2023, de nombreux travaux ont été réalisés dans les vallées des Dranses, avec des zones qui ont été envahies par l'eau et des sols déstabilisés le long des routes desservant les stations du Chablais.

Des travaux d'urgences ont été exécutés rapidement sur la vallée de Montriond, et Abondance avec des pêches électriques réalisées pour récupérer les truites et les déplacer sur le même cours d'eau par Sage Environnement et par nos services.

Ces travaux ont été réalisés par le SIAC avec les Communes ou l'Équipement Départemental pour les routes.

- Sur la Dranse de Montriond
- Deux tronçons à la Solitude sur Abondance
- A l'entrée d'Abondance en face de la Maison des Fromages
- A Richebourg sur Abondance au niveau de la Chapelle avec des enrochements pour maintenir le lit du cours d'eau et des caissons en bois végétalisés pour maintenir les talus.
- A Abondance au niveau du Pont au milieu du village en amont de la réserve de pêche et le premier Pont à la sortie en direction de Châtel, où environ 600 m³ ont été enlevés pour le curage du lit du cours d'eau.
- Sur la Dranse de Morzine en aval du Tunnel des Tines à Saint Jean D'Aulps.
- Sur les Dranses au niveau de l'ancienne passerelle des Pêcheurs

Un suivi de tous ces travaux et des réunions de chantier ont été effectuées sur tous ces sites.





SUBVENTION DU DÉPARTEMENT

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a décidé de faire "un Plan Pêche" pour aider la Fédération et les AAP-PMA par des subventions sur les investissements pour la promotion et le développement de cette activité.

Renforcer la pratique de la pêche de loisir, préserver les milieux aquatiques et leur biodiversité et initier les nouvelles générations : telle est l'ambition du Plan Pêche du Département de la Haute-Savoie selon les cinq points suivants :

- Améliorer la qualité de l'offre
- Préserver les espèces
- Accompagner les associations et les collectivités
- Préserver les milieux naturels
- Préparer l'avenir.

La pratique de la pêche en Haute-Savoie

- Environ 30 000 pêcheurs et pêcheuses affiliés à la Fédération Départementale de pêche, dont 1/4 de jeunes de moins de 18 ans
- 3 800 km de rivières de première catégorie
- 27 000 ha de lacs (54 plans d'eau, dont les lacs d'Annecy et Léman)
- 39 réserves de pêche
- 15 parcours prendre et relâcher
- 4 espèces de poissons protégées et 10 espèces représentatives de la Haute-Savoie.



Pour notre part, le Département a financé les investissements suivants :

- 3 groupes électrogènes pour nos 2 piscicultures en cas de coupure d'électricité.
- des panneaux solaires pour nos 2 piscicultures pour diminuer la consommation d'électricité pour la production des truites. (Au Pont de Gys et au Brouaz à Annemasse)
- l'achat d'un véhicule Isuzu 4x4 pour les livraisons des alevins dans les lacs de montagnes et pour effectuer les pêches électriques.
- l'achat de 2 ordinateurs pour la gestion de notre Association.





En plus, le bateau faucardeur de l'AAPPMA du Faucigny, financé également par le plan pêche est prêté par cette Association pour le faucardage du Lac des Plagnes quand la pêche est rendue impossible par les plantes aquatiques.

Nous remercions le Président du Conseil Départemental ainsi que tous les Conseillers pour nous avoir permis de bénéficier de ces subventions sans lesquelles nous n'aurions pas réalisé tous ces investissements.



**haute
savoie**
le Département



www.fillion-imprimerie.fr



TRUITES DE SOUCHES DE NOS RIVIÈRES

La Haute-Savoie fait partie du bassin hydrographique méditerranéen et la truite commune qui a colonisé cette zone est venue de la Méditerranée après la période glaciaire soit environ 10 000 ans. Les autres bassins orientés du côté atlantique sont colonisés pour une souche dite Atlantique.

Ces deux souches séparées géographiquement ont évolué pendant des millénaires très différemment sans la main de l'homme.

Depuis le début du siècle dernier, des repeuplements massifs ont été pratiqués sur l'ensemble du territoire français, par des poissons issus de pisciculture étants de souche Atlantique.

Notre département n'a pas échappé à la règle et une contamination des populations autochtones ont compromis le patrimoine existant. Depuis plusieurs décennies, un repérage et une identification par des analyses génétiques, ont permis de recenser les populations autochtones restantes de notre département. Des stocks de géniteurs ont été constitués après des analyses génétiques dont certains sujets ont été éliminés étant des truites hybrides et atlantiques.

Les principales souches du département sont les suivantes :

- Les truites de la Dranse d'Abondance
- Les truites du Borne
- Les truites du Chéran
- Les truites des usses

Pour notre Association, dans notre Pisciculture du Pont de Gys, nous élevons la souche de la Dranse d'Abondance pour les cours d'eau du Chablais pour renforcer certains secteurs et du Genevois avec la souche du Borne selon les bassins versants.

Ces alevinages sont réalisés en respectant le PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicole).





VISITE ANNUELLE DU BROUAZ

Toutes les années, avec la Mairie d'Annemasse, les portes ouvertes de la Pisciculture du Brouaz sont organisées le même jour que la visite des serres Municipales.

Un véritable succès avec un nombre croissant de visiteurs, à l'écoute des explications d'Antoine Girault, responsable de la Pisciculture et de Bruno Meunier.

Un lieu méconnu des Annemassiens et de beaucoup de pêcheurs où la production des truites Arc en Ciel de notre Association est réalisée dans un parc de presque un hectare, dont la Municipalité de cette ville nous donne la jouissance.

Un grand merci à la Ville d'Annemasse pour son soutien.

Un site magnifique à découvrir.



Ecloserie



Pisciculture du Brouaz



LE LAC DES PLAGNES EN TRAVAUX

Depuis la fermeture de la Pêche en 2023, le Lac des Plagnes à Abondance a été abaissé par mesure de sécurité et pour effectuer des travaux sur l'ensemble de la digue.

Début mars, le ruisseau "le Malève" en aval de ce lac, une pêche électrique a été organisée avec l'aide de la Fédération de Pêche 74 Gabin et Guillaume, notre AAPPMA et des bénévoles pour enlever des poissons blancs de ce cours d'eau.



Un travail important d'une journée, dans des conditions difficiles dans le froid et la boue.

Environ 600 kg de gardons, rotengles, perches et tanches ont été récupérés et déversés dans le Lac de Machilly, le seul lac en 2^e catégorie de notre secteur.

En fin d'été, un chemin a été réalisé sur le pourtour du lac pour faciliter l'accessibilité à toutes les personnes, pour les promeneurs, et les pêcheurs. Pour sécuriser les lieux, des arbres ont été coupés et des rochers cassés par les engins avant d'empierrier l'ensemble du chemin.

Trois pontons ont été installés pour les personnes à mobilité réduite autour du lac à des endroits où le fond est assez important pour la pratique de la pêche. **Ces personnes seront prioritaires aux autres pêcheurs.** L'intégration de ces pontons en bois est parfaite dans le paysage, et des bancs en bois ont été régulièrement déposés le long de ce chemin pour de petites pauses pour les promeneurs.



Au début de l'automne, les travaux sur l'ensemble de la digue ont commencé, et l'ancien déversoir en béton a été supprimé par la construction d'une vidange mieux intégrée. Tous ces travaux pour la sécurité du sentier du tour du lac, la vidange et la réfection de la digue ont été financés par la Commune d'Abondance, le Département de la Haute Savoie ainsi que le plan de gestion avec l'aide de la Communauté de Communes des Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA).

En 2025, une étude sur la thermie de ce lac sera réalisée par la Fédération de Pêche de la Haute-Savoie par un système d'une bouée avec des sondes disposées à différents niveaux pour enregistrer la température en surface et à diverses profondeurs. De plus des recherches avec des pré-



lèvements d'eau pourront déterminer la population d'espèces se trouvant dans ce plan d'eau, en fonction des ADN trouvés quand le lac sera remis en eau.

Le Lac des Plagnes créé en 1975, dans un site exceptionnel en pleine nature, après des travaux indispensables réalisés pour la sécurité et l'accessibilité de tous, sera apprécié par les locaux et les touristes pour passer des journées de détente.

De plus en plus, les personnes sont à la recherche de calme dans des paysages qui sont restés sauvages et naturels.





LES GARDES DE NOTRE ASSOCIATION

Notre garderie est composée du personnel des piscicultures de notre Association et de gardes Bénévoles pour couvrir le maximum de notre territoire.

QU'EST-CE QU'UN GARDE-PÊCHE PARTICULIER ?

Il est commissionné par une AAPPMA, dont il surveille les baux bénévolement. Il joue à ce titre un rôle de sensibilisation, d'information du pêcheur. Il est sous la direction du président de son AAPPMA, qui lui accorde une commission.

Il est aussi une personne chargée de certaines missions de police judiciaire liées à la police de la pêche. Il se trouve sous la direction du Procureur de la République. C'est la raison pour laquelle il doit prêter serment auprès du greffe du tribunal judiciaire.

LES MISSIONS DU GARDE

Informer

La première mission du garde est de se montrer présent au bord de l'eau, dans la limite de ses disponibilités. Au service des pêcheurs, il doit être attentif aux demandes d'informations et de conseils et y répondre en toute objectivité. Il doit être à l'écoute de l'ensemble des usagers des cours d'eau, rassembler le maximum d'informations et être un interlocuteur privilégié de tous les types de pêcheurs.

Le garde-pêche particulier doit veiller au respect de la réglementation de la pêche. Lorsqu'il observe des infractions, il doit faire preuve de bon sens, de pédagogie et verbaliser si la situation le justifie.

Il doit être attentif à l'état des cours d'eau car il est essentiel au lancement d'alertes sur les pollutions ou autres incidents portant atteinte aux rivières.

Dans la mesure du possible, il convient d'informer les AAPPMA de ses activités de garderie, le cas échéant, l'agent de développement de la Fédération.

QUI PEUT ÊTRE GARDE ?

Toutes les personnes majeures peuvent devenir Garde-Pêche Particulier, excepter celles définies par l'article 29-1 du Code de Procédure Pénale.

Ne peuvent être agréés comme gardes particuliers :

- 1° Les personnes dont le comportement est incompatible avec l'exercice de ces fonctions, en particulier si elles ne remplissent pas les conditions de moralité et d'honorabilité requises, au vu notamment des mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire ou dans les traitements automatisés de données à caractère personnel mentionnés à l'article 230-6 du Code de Procédure Pénal.
- 2° Les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude technique, fixées par décret en Conseil d'Etat, qui sont exigées pour l'exercice de leurs fonctions.
- 3° Les officiers de police judiciaire ; les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints ; les fonctionnaires et agents auxquels sont attribuées par la loi certaines fonctions de police judiciaire.
- 4° Les personnes membres du conseil d'administration de l'association qui les commissionnent, ainsi que les propriétaires ou titulaires de droits réels sur les propriétés gardées.



COMMENT DEVENIR GARDE-PÊCHE PARTICULIER ?

Depuis la nouvelle loi sur l'eau de décembre 2006, toutes personnes voulant devenir Garde-Pêche Particulier doit obligatoirement passer une formation afin d'acquérir les compétences nécessaires à cette fonction.

- 1° Prendre contact avec le président de l'AAPPMA où vous souhaitez devenir garde.
- 2° L'AAPPMA vous inscrira auprès de la Fédération pour la formation.
- 3° Suite à la formation un dossier sera transmis à la Direction Départementale des Territoires pour recevoir un arrêté vous reconnaissant apte à cette fonction.
- 4° Après avoir reçu votre reconnaissance d'aptitude vous devrez envoyer votre dossier de demande d'agrément (complet) à la Fédération. Elle le transmettra à la DDT74. Pour information les casiers judiciaires de chaque candidat sont vérifiés, ils doivent donc être vierges de tous crimes ou délits et de contravention de catégorie 5 !
- 5° Une fois reçu votre agrément et votre carte d'agrément signée et tamponnée par la préfecture, vous devrez prendre contact avec le tribunal d'instance de votre circonscription afin de prêter serment.

Pour rappel, vous ne pourrez contrôler les pêcheurs de votre territoire seulement une fois que vous aurez prêté serment auprès du Greffe du tribunal d'instance et seulement après !

Afin d'être reconnaissable au bord de l'eau, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a créé une tenue au niveau national.

Au bord de l'eau, vous pouvez être contrôlés par les Gardes Bénévoles mais aussi par la Police, la Gendarmerie et les douanes. Cette année 2025 sera marquée par la création

d'un poste d'un Garde particulier à la Fédération de Pêche de la Haute-Savoie pour coordonner des interventions sur tout le Département, et une Convention avec la Gendarmerie a été signée le jour du Centenaire de la Fédé 74 en octobre dernier.

Avec l'évolution et l'amélioration des systèmes vidéos et photos, des caméras (de chasse) ont été posées dans des endroits stratégiques au bord des rivières et parkings pour arriver à contrôler les techniques de pêche et le nombre de poissons pris.

Cette année, lors de l'Assemblée Générale de L'AAPPMA CG, une médaille a été remise à deux Gardes Particuliers Bénévoles :

- Frédéric Favier
 - Jacques Epailly
-

La garderie est une mission pas toujours facile et critiquée quand les pêcheurs ne sont pas dans les clous, mais elle est toujours effectuée avec sérieux et courtoisie et appréciée par le plus grand nombre de pêcheurs.



Frédéric Favier



Jacques Epailly



LE CENTENAIRE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Le 5 octobre 2024 à Saint Pierre En Faucigny, au Lac des Castors, en présence de M. Jean-Yves Le Breton, Préfet de Haute-Savoie, M. Martial Saddier, Président du Département de la Haute-Savoie et Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse, M. Philippe Meunier, Vice-Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, Délégué à la Pêche, le Président du SM3A et toutes les autorités et un grand nombre d'invités se sont donnés rendez-vous sur ce lieu en bordure de l'Arve.

Après l'accueil de participants, sur le fonds d'une exposition rétrospective, une signature d'une Convention avec la Gendarmerie et avec deux Syndicats de Rivière dont le SIAC représenté par Gil Thomas.

Remise de la canne du centenaire au 100^e jeune ayant pris une carte en 2024.

L'inauguration du bateau faucardeur de l'AAPPMA du Faucigny disponible pour notre Association pour le Lac de Plagnes à Abondance suivie d'une partie de pêche ouverte aux enfants des Ateliers Pêche Nature du Département et à tous les participants.

Cette inauguration s'est déroulée par une belle journée d'automne, dans un lieu calme où tous les participants ont apprécié.



Vous pouvez pêcher en période creuse à l'automne et au printemps dans ce réservoir et les renseignements sur la réglementation sont sur le site de la Fédération Départementale.

RÉSERVOIR FÉDÉRAL DU LAC AUX CASTORS DE TOISINGES

Réservé aux titulaires d'une carte de pêche du réservoir de Toisinges en cours de validité ET d'une carte de pêche avec CPMA en cours de validité (annuelle, hebdomadaire ou journalière).

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Réservation et adhésion obligatoires
- 1 seule canne en action de pêche par pêcheur
- Maximum de 3 mouches artificielles sans ardillon ou 2 hameçons simples sans ardillon par ligne
- Amorçage interdit
- Bourriche interdite
- Epuisette obligatoire (manche long conseillé)
- Horaires de pêche en fonction du calendrier de réservation



RÉSERVATIONS

Saison du carnassier et salmonidé

Du samedi 19 octobre 2024 au dimanche 26 janvier 2025

Autorisation de prélèvement

Prendre et relâcher pour toutes les espèces, sauf nuisibles (perche soleil, poisson chat, écrevisse Signal et américaine)

Technique

Pêche aux appâts artificiels uniquement (mouche, leurre souple, dur ou métallique).

Saison salmonidé

Du lundi 27 janvier 2025 au 30 avril 2025

Autorisation de prélèvement

- 2 truites par 1/2 et par pêcheur
- Prendre et relâcher pour toutes les autres espèces, sauf nuisibles (perche soleil, poisson chat, écrevisse Signal et américaine)

Technique

- Pêche aux appâts artificiels uniquement
- Interdiction d'employer des leurres susceptibles de capturer des brochets
- Leurres autorisés : imitations de larves (chenille, asticot, insecte, etc...)
- Mouches autorisées : sèche, nymphe, noyée, imitation d'insecte terrestre.

Infos et réservations :

<https://pechehautesavoie.com/reservoir-toisinges/>



Lac aux castors



LE PROBLÈME DES CORMORANS ET DES OISEAUX PISCIVORES

Les colonies de cormorans, notamment des grands cormorans (*Phalacrocorax*), augmentent sensiblement d'année en année jusqu'à mettre sérieusement en péril les populations fragiles de poissons, notamment les salmonidés des rivières et des plans d'eau en particulier là où sa présence était jusqu'ici inconnue. Le nombre, la furtivité et l'imprévisibilité de ces redoutables prédateurs, oiseaux marins à l'origine, s'exercent maintenant sur tout type de régions et territoires y compris en zone de montagne. Le Grand cormoran est une espèce protégée, inscrite à l'annexe III (faune partiellement protégée) de la convention de Berne. Depuis l'arrêté interministériel du 19/09/2022, les tirs de régulation en eaux libres ne sont plus autorisés comme c'était le cas les années antérieures, alors même que le nombre de cormorans ne cesse d'augmenter au niveau national. Cet animal a certes le droit de vivre et de manger du poisson mais il est particulièrement dévastateur sur des bassins où les efforts pour le maintien naturel des salmonidés sont mis à mal. La fermeture de la pêche afin de permettre la reproduction des salmonidés laisse le champ libre à ce prédateur arrivant par dizaines et pillant en toute tranquillité les zones de frai. Il devient donc le prédateur principal d'autres espèces, elles aussi protégées et beaucoup plus menacées. A titre d'exemple, il exerce une prédation massive sur les juvéniles de Saumon Atlantique. Protégé en France, le Saumon Atlantique est d'intérêt communautaire à l'échelle européenne (inscrit aux annexes II et V de la Directive Habitats-Faune-Flore), il vient de passer du statut de "préoccupant" à celui de "quasi menacé", avec de nouvelles preuves montrant que la population mondiale a diminué de 23 % entre 2006 et 2020. Dans de nombreuses autres régions, il exerce une pression supplémentaire insupportable sur des populations autochtones de truites et d'ombres déjà fragilisées.

Le temps des études et des commissions est révolu. Il faut réduire très significativement la prédation de *Phalacroco-*

rax qui consomme chaque jour 400g à 700g de poissons (soit 15 à 17% de son poids) et en blesse mortellement d'autres. Nous demandons un retour aux interventions de régulation (comme les années précédentes) pour sauvegarder les espèces piscicoles protégées.



Une réaction du CNPN (Conseil national de protection de la nature) sur le cormoran est consultable sur le lien :

Une pétition est lancée et nous vous demandons de réagir en nombre contre cette espèce pour limiter sa population qui est actuellement croissante. (sur [CHANGE.ORG](https://change.org))

D'autres espèces d'oiseaux piscivores dont la population se développe rapidement comme le Harle Bièvre et le Grèbe Huppé nous préoccupent également.

Le Président





DES PROBLÈMES AVEC LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE DE BIOGE

Déjà l'année dernière, et en 2024, il a été constaté par les pêcheurs une mortalité importante d'alevins déversés dans la Dranse, de la reproduction naturelle des truites de rivière et lacustre quand l'usine de Bioge s'arrête de turbiner et de produire de l'électricité.

En effet, dans cette usine, quatre turbines (trois de 5 m³ et une de 10 m³) fonctionnent en même temps, et elles sont coupées ensemble provoquant une baisse des débits de la rivière et piégeant les alevins et truitelles réfugiés sur les bords du cours d'eau.

Les applications pour contrôler les débits nous fournissent des données et schémas indiquant l'heure où les turbines s'arrêtent de produire, souvent en pleine nuit et brusquement.

Auparavant, ces variations de débits étaient moins brusques et l'impact sur les poissons et tout le biotope moins important.

EST-IL POSSIBLE DE FERMER LES TURBINES PROGRESSIVEMENT ?

Dans l'idéal pour la reproduction des truites, il faudrait que la centrale de Bioge fonctionne au fil de l'eau pendant la période de reproduction et d'émergence des alevins afin qu'ils acquièrent une capacité de nage suffisante pour s'adapter aux variations des débits.

Il est difficile de produire de l'électricité hydraulique (soit-disant énergie verte) et de respecter toute la faune aquatique, le biotope et les milieux mais des mesures sont à prendre pour améliorer cette situation.





DES QUESTIONS SUR LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A412

Des présentations de la future Autoroute A412 entre Thonon-Bains et Machilly ont eu lieu à la Fédération de Pêche de la Haute-Savoie, et des réunions publiques dans les communes de Perrignier, d'Allinges et de Bons-en-Chablais.

De nombreuses questions se posent sur l'impact de nos rivières du Bas Chablais traversées par cette nouvelle structure goudronnée de 16,5 kms et environ 60 mètres de large sans compter les échangeurs et pistes cyclables.

- **Actuellement des enrobés sont perméables et facilitent la pénétration de l'eau lors de pluie.**
- **Pourquoi ne pas utiliser ce type de produit ?**

Pour le Pont Rail de Mésinges

Faire un radier (une dalle), sous l'Autoroute au niveau de Pont Rail, pour protéger la source qui vient de Mésinges pour alimenter le Marais de Margencel, étant une source du Redon ne risque pas de disparaître ?

Il faudrait pour traiter les eaux de pluie, un bassin de rétention par rivière et ruisseau même apiscicole sur tout le tracé pour éviter et respecter le bassin versant ce ceux-ci. Il faudrait connaître la capacité de ces bassins de rétention, pour traiter la totalité des eaux avant le déversement dans les cours d'eau.

En 2024, il est tombé plus de 1000 litres d'eau au m³ lors des pluies en Haute-Savoie et comment le traitement des eaux sur une surface de 16.5 kms et 60 mètres de large est possible ?

Les Zones Humides qui seront détruites par le tracé, sont indispensable comme réservoir d'eau et évitent la baisse des débits des ruisseaux et rivières surtout avec le réchauffement climatique.

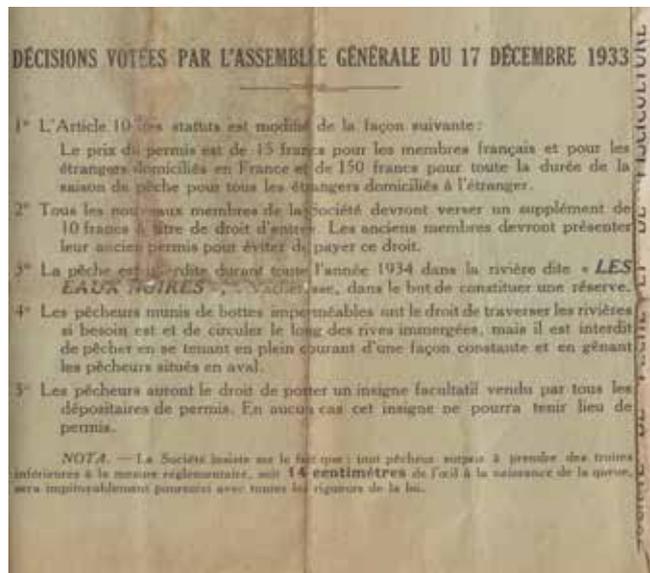
La création de nouvelles zones humides est difficile à imaginer, surtout qu'il a fallu plusieurs centaines d'années pour les existantes pour devenir des refuges pour la faune et la flore et effectuer les fonctions de réserve et de filtration des eaux et d'éviter les inondations. Nous suivrons ce dossier.



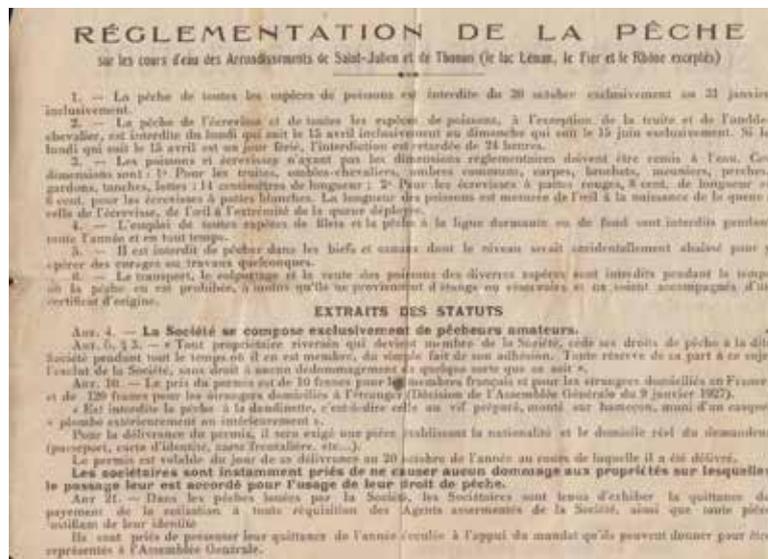
Les zones humides à protéger



UNE CARTE DE PÊCHE DE 1934



Même en 1934, un règlement existait et des mesures étaient prises pour la protection des poissons et des habitats, comme la création d'une réserve, ou l'interdiction de pêcher en étant au milieu du cours d'eau.





DÉGÈS DE JEAN DURET

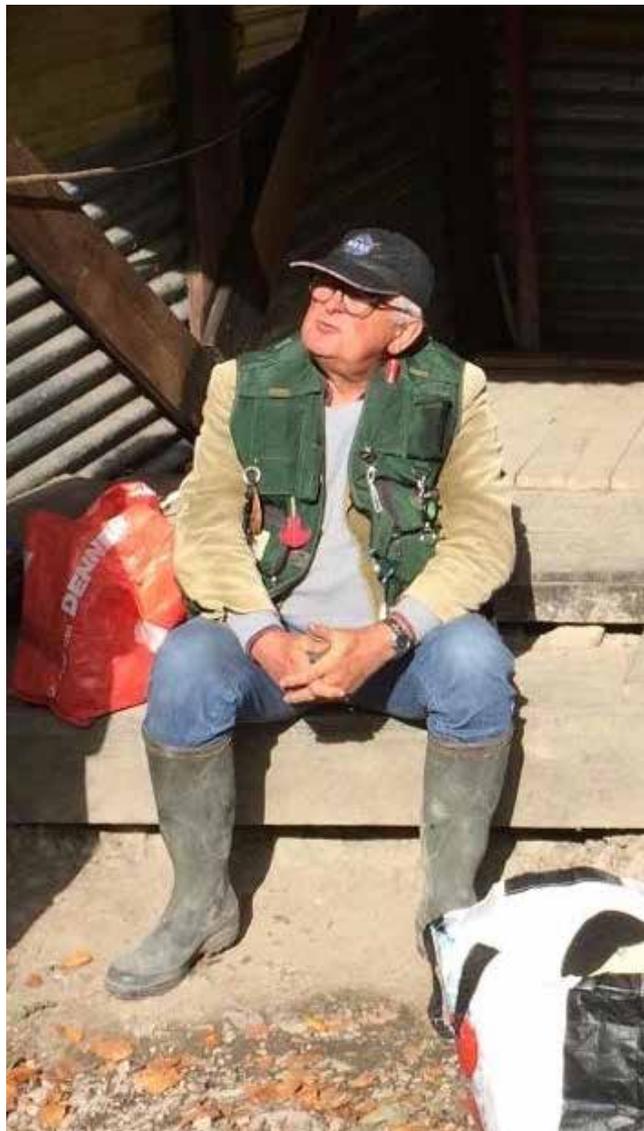
Jean Duret était un passionné de pêche et aimait partager avec sa famille, le contact avec la nature, le respect des poissons, les promenades en montagne, les cueillettes de champignons et fier d'un jardin exemplaire. Ces dernières années, il n'hésitait pas à monter au Lac de Tavaneuse pour attraper une truite sauvage surtout à la mouche et la remettre à l'eau avec beaucoup de précaution.

Il pêchait au Lac d'Arvouin avec quelques amis dans ces lieux sauvages et naturels, où la tranquillité est présente loin des villes et de la circulation.

Au Lac des Mines d'Or de Morzine, il rencontrait ces amis de l'Amicale locale pour participer à des journées avec toujours de la bonne humeur.

C'était un ancien pêcheur qui malgré un nombre important de cartes, se rendait compte que la protection des truites sauvages était primordiale, que les hameçons sans ardillon donnent une chance de vie supplémentaire à une prise remise à l'eau et que les farions de - de 30 centimètres étaient systématiquement relâchés.

Jean est un exemple à suivre.





DÉCÈS D'ALEXIS CHAMPIGNEULLE

Alexis Champigneulle, chercheur à l'INRAE de Corzent à Thonon les Bains a consacré toute sa vie aux poissons de nos lacs et nos rivières.

Pendant de nombreuses années, il effectuait des Pêches Electriques pour recenser les truites lacustres remontant le Redon sur la Commune de Margencel et effectuer des recherches sur la vie de ces poissons. Les Grands Lacs Alps (Le Léman et Annecy) sont colonisés par des truites migratrices qui alternent leur cycle de vie entre les lacs pour la croissance et les affluents pour la reproduction et la production de juvéniles.

Lors de la remontée de ces poissons, les truites lacustres sont argentées et après un séjour en rivière et la période de reproduction approchant les mâles prennent des couleurs plus foncées en passant par le jaune et reconnaissable à leur mâchoire inférieure crochue appelée bécard.

Il a orienté ses études sur les pratiques de repeuplement du Léman pour toutes les espèces de poissons. C'était vraiment un passionné qui aimait parler de son travail pendant des heures et de rencontrer de pêcheurs pour partager et échanger des observations.

Encore un grand Merci à Alexis !

Le Président





ASSURANCES Allianz

Olivier GUILLOUET

1078, rue des Allobroges
74140 Saint-Cergues
Tél. 04 50 43 56 95
olivier.guillouet@.allianz.fr

Automobile

Habitation

Santé



Prévoyance

Emprunteur

Professionnelle

Placement **financier**



Le CIC à vos côtés
pour vous accompagner
dans vos projets.

CIC Thonon, 2 bd du Canal - Tél. 04 50 14 00 12 - www.cic.fr

LE ROND DANS L'EAU

Votre magasin spécialiste pêche rivière et lac



04 50 31 11 91

132, résidence du Pont de Fillings, 74250 Fillings



TARIF DES CARTES DE PÊCHE EN HAUTE-SAVOIE - 2025

(Annecy Rivières, Faucigny, Chablais-Genevois)

ADHÉRENT	Sans CPMA CPMA déjà acquittée	Avec CPMA Carte + CPMA	Option Réciprocité Savoie ⁽²⁾
Annuelle adulte	80,80 €	122,00 €	12,00 €
Annuelle 12 - 18 ans	27,80 €	34,00 €	6,00 €
Découverte - de 12 ans	6,00 €	7,00 €	Gratuit
Découverte femme	21,80 €	41,00 €	Gratuit
CARTE TOURISTIQUE			
Hebdomadaire ⁽¹⁾	21,80 €	36,00 €	10,00 €
Journalière adulte ⁽¹⁾	16,90 €	22,00 €	-
Journalière 12 - 18 ans	-	12,90 €	-

Tout possesseur de la carte de l'AAPPMA du Chablais Genevois a le droit de pêcher au Léman avec une ligne montée sur canne munie de deux hameçons ou de trois mouches artificielles maximum, de la rive ou en marchant dans l'eau ou en bateau (pêche banale définie à l'article L 436-4 du code de l'environnement).

⁽¹⁾ CPMA non déductible avec une carte annuelle personne mineure

⁽²⁾ Cette option n'est disponible que pour les adhérents des 3 AAPPMA réciprocaires et est valable sur les lots des AAPPMA réciprocaires de Savoie



Site internet national pour prendre sa carte de pêche sur internet :
www.cartedepeche.fr



POINTS DE VENTE DES CARTES DE PÊCHE

NOM DU COMMERCE	ADRESSE	CP	VILLE
Brico Marché	2, rue des Niollets	74140	Douvaine
Chensinois	1210, rue du Léman	74140	Chens-sur-Léman
Le Calumet	102, rue du Bourg	74110	Morzine
Le Rond dans l'Eau	Pont de Fillinges	74250	Fillinges
Tabac / Presse de la Colline	74, route de Bonneville	74100	Annemasse
Tabac / Presse / Souvenirs La-Haut	166, classe d'Abondance	74360	Abondance
Décathlon	26, rue de la Résistance	74100	Annemasse
Camping La Colombière	166, chemin Neuf	74160	Neydens
Ardent Sport	44, route de Morzine	74110	Montriond
Décathlon	Rue Cartheray	74500	Publier
Navigation Bar	2, rue Nationale	74500	Saint-Gingolph
Office des Alpes du Léman	Chef-lieu	74470	Bellevaux
Office de Tourisme Abondance	417, rue de l'Abbaye	74360	Abondance
Office de Tourisme Bernex	20, route du Champ de Foire	74500	Bernex
Office de Tourisme Chapelle d'Abondance	10, route des Frasses	74360	La Chapelle d'Abondance
Office de Tourisme Châtel	14, route de Thonon	74390	Châtel
Office de Tourisme Habère-Poche	Place des Habères, route de la Vallée Verte	74420	Habère-Poche
Office de Tourisme Thollon-les-Mémises	196, place de la Station	74500	Thollon-les-Mémises
Office de Tourisme Thonon	2, rue Michaud - Château de Sonnaz	74200	Thonon-les-Bains
Uship Pro Yachting	17, quai Paul Léger	74500	Evian-les-Bains
Galopêche	23, rue du Pamphiot - ZA de Marclaz	74200	Thonon-les-Bains
L'Eden	300, route des Frasses	74360	La Chapelle d'Abondance
Ma Tabatière	3, route de Bellegarde	74520	Valleiry



LISTE DES AMICALES ET CLUBS

NOM	PRÉSIDENT	ADRESSE	VILLE	TÉLÉPHONE
Amicale d'Arthaz	M. Jean DE NALE	2100, route des Fagotins	74580 Viry	04 50 04 70 80
Amicale de Bellevaux	M. Gilles BERGOEN	La Cascade	74470 Bellevaux	04 50 73 75 51 04 50 73 70 22
Amicale de Bonne	M. Pascal BEROD	21, avenue du Faucigny	74380 Bonne	04 50 39 29 71
Amicale de Machilly	M. Grégory PLASSON	260, avenue de la Gare	74800 La Roche-sur-Rochon	06 89 88 05 43
Amicale de Montriond	M. Cédric BURNOUD	254, route du Lac	74110 Montriond	06 15 40 93 94
Amicale de Morzine	M. Alain PREMAT	164 A, chemin des Combes	74110 Morzine	06 85 02 43 92
Amicale des Pêcheurs de la Vallée de Boège	M. Gérald SUATON	1927, route de Chez Layat	74420 Boège	04 50 39 17 11
Amicale de Thonon	M. Gilbert CROLA	45 B, rue de la Colline	74200 Allinges	04 50 71 70 86
Club mouche "La Santadrionne"	M. Yann LE GOUEF	60, rue de la Paix Chez M. Jean VITIPON	74380 Nangy	Port. M. Vitipon 06 70 78 17 04
Amicale "Tavans des Arcouasses"	M. Yves RENSON	25, route des Hutins	74890 Lully	06 73 39 36 19
Carnalp fishing	M. Florent SENECHAL	40, rue du Pamphiot	74200 Thonon-les-Bains	06 59 75 66 21
Club Carpiste	M. Vincent SCOTTO	44, rue du Château	74420 Boège	06 83 71 53 18
I.PD	M. Jean-François BERTIN	327, route du Télésiège	74500 Bernex	



AGNAIRE Fleurs

TOUT POUR LE JARDIN
DÉCORATION FLORALE
ARBUSTES - PLANTES VERTES

20, avenue des Allinges - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 18 95

BUTTAY 
Depuis 1934

Maison BUTTAY *Affineur depuis 1934*

buttay-affineur.fr *depuis 190 ans*

27 avenue de la Fontaine Couverte - THONON

ANNEMASSE PNEUS

Pneumatiques tous véhicules

Benoit-Charles SOREAU († cùtÈ d'Emma,s)

348, route des Tattes de Borly

F 74380 Cranves-Sales

TÈI. 04 50 36 77 76



 **DECATHLON**

Retrouvez tous vos articles de pêche lac & rivières
en magasin

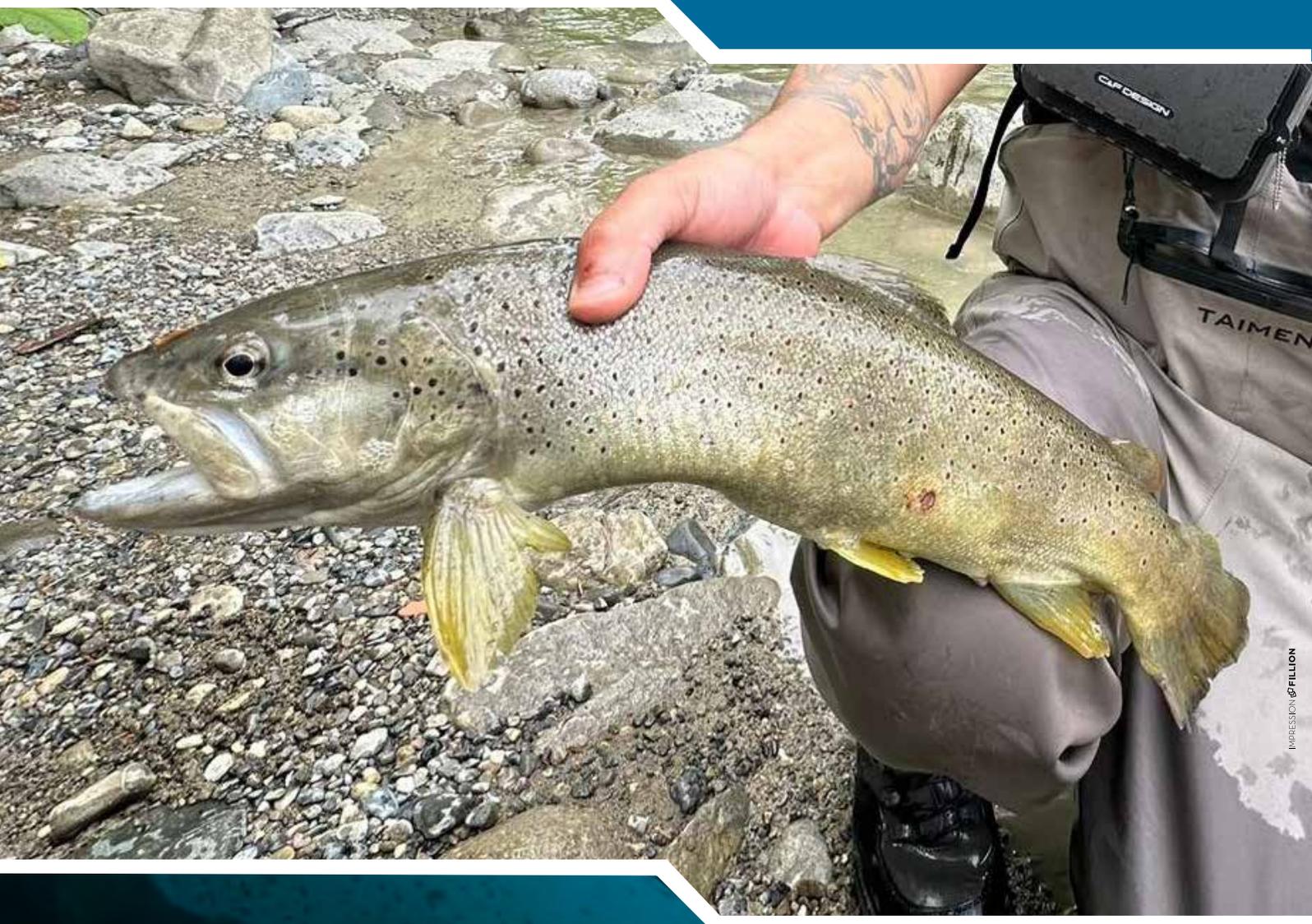


ALTER CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
479 route Excenevex 74140 SCIEZ
04 50 72 15 30

Nous voulons compter pour vous !

Nous vous accueillons également sur les sites de:
Bellegarde, Ferney-Voltaire, Annecy-le-Vieux, Findrol, Cluses
Web: www.alter-conseil.com



*L'AAPPMACG remercie particulièrement les rédacteurs des articles et les partenaires.
Les articles ont été réalisés par Philippe Crola et les membres du conseil d'administration.*

Siège : 2, place de Crête - 74200 Thonon • Tél. 04 50 71 17 79 • E-mail : aappmacg@wanadoo.fr
www.aappmacg.fr
Ouvert les mardis de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h